

L'INFORMATION DES IMMIGRES : UN BESOIN URGENT

- Les propriétaires de maisons peuvent demander le double voire le triple des loyers autorisés par la loi.
- Des femmes enceintes sont licenciées malgré une protection légale.
- Toutes sortes de profiteurs exploitent les immigrés.
- Le problème linguistique crée de nombreuses situations d'incompréhension que les administrations exploitent en leur faveur.

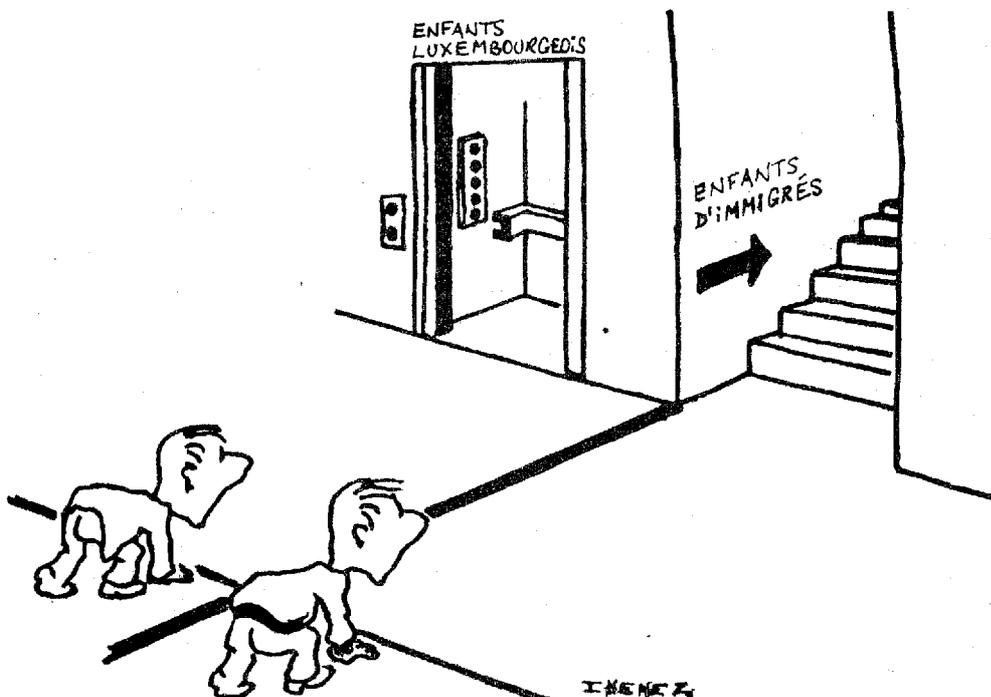
Toutes ces injustices sont possibles à cause de la désinformation quasi totale de la population étrangère au Luxembourg.

En effet, le bilan de l'accueil des immigrés y est vite fait:

- Le Service d'Immigration comprend un commissaire, trois assistant(e)s sociaux et une secrétaire pour 80 000 étrangers. Imaginez le fonctionnement de ce service, si un(e) employé(e) est malade, en congé ou en stage.
 - Aucune administration n'a des traducteurs-interprètes.
 - Les cours de langue et d'initiation sont laissés aux seules initiatives privées.
 - Il n'existe aucune brochure d'information dans la langue maternelle des immigrés.
- Un avant-projet élaboré par l'União a été vendu au gouvernement mais a disparu dans les fameux tiroirs.
- L'émission portugaise à RTL ne diffuse que des chansons et des spots publicitaires.

Quelques exemples de l'étranger:

- En Suède tout immigré a droit à deux cents heures de cours de langue.
- Au Danemark il existe un standard téléphonique desservi par des traducteurs. Ce



standard est à la disposition des particuliers et des administrations.

- Des brochures d'information existent dans tous les pays, celles de Suède sont particulièrement bien faites.

Notons pour terminer l'effort de l'União dans ce domaine:

Un cours de français a été élaboré et imprimé. Il traite de situations concrètes: travail, logement, contacts avec les administrations. Il est donné par des moniteurs luxembourgeois et portugais volontaires. Le groupe União a fait un accord avec le gouvernement prévoyant la rémunération des moniteurs. Ceux-ci reversent ces indemnités au groupe União, qui finance ainsi une part de ses frais. Cet accord comprend une clause comme quoi il est caduc du moment que le gouvernement crée des cours obligatoires pour tous les immigrants. Quelques centaines d'immigrés ont fréquenté ces cours jusqu'ici. Quiconque veut organiser un cours pareil dans son quartier peut s'adresser à l'União qui met gratuitement à sa disposition tout le matériel nécessaire. (cf. p. 12)

En collaboration avec des juristes, une permanence juridique est organisée une fois par semaine au local de l'União.

Il est regrettable que le bureau d'information du parquet et la consultation gratuite offerte par le barreau les samedi matin ne soient rendus accessibles aux étrangers grâce à un interprète.

Beaucoup sinon tout reste à faire.
A quand les premières réalisations?

